

Les Risques Majeurs

- **Connaissance des risques**

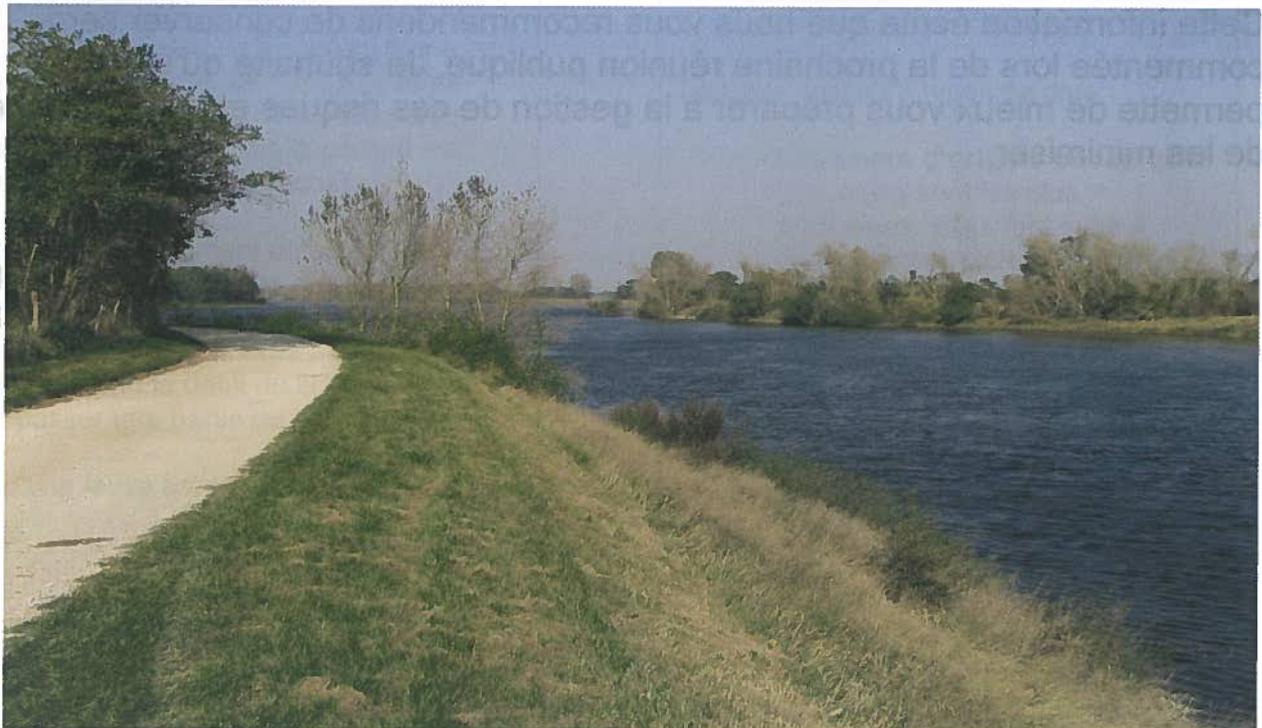
- **Mesures de prévention**

- **Consignes de sécurité**



Document à conserver

COMMUNE de TAVERS



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

Le Mot du Maire

Ce document d'information qui vous est remis et qui recense « Les Risques Majeurs » n'a pas pour but de vous alarmer mais simplement de vous permettre de garder en mémoire les risques naturels et technologiques présents (ou pouvant apparaître) sur la commune .

Pour certains, leur probabilité d'apparition est si faible qu'on serait tenté de les oublier, pour d'autres, inondations ou aléas climatiques qui se rappellent régulièrement à notre bon souvenir, nous essayons de les gérer au mieux en fonction de leur ampleur.

Le DICRIM a pour vocation de vous informer, mais aussi de vous proposer quelques mesures préventives et des consignes à mettre en œuvre qui ne relèvent la plupart du temps que du bon sens.

Je voudrais simplement souligner que les derniers événements climatiques importants qui nous ont concernés ne sont pas si éloignés :

- la crue de la Loire en 2003 qui n'a pas eu d'incidence directe sur la population tout en recouvrant complètement le Val,
- la forte tempête de décembre 1999 qui a fait de gros dégâts sur tout le pays.

Cette information écrite que nous vous recommandons de conserver sera commentée lors de la prochaine réunion publique. Je souhaite qu'elle vous permette de mieux vous préparer à la gestion de ces risques et éventuellement de les minimiser.

Jean BILLARD
Maire de TAVERS





LE RISQUE INONDATION



La commune de Tavers est l'une des 62 communes susceptibles d'être inondée par une grande crue de Loire dans le département du Loiret.

Une inondation d'une forte intensité, comme celles du 19^{ème} siècle reste toujours possible et conduira à de nombreuses perturbations. Il convient donc d'en prendre conscience.

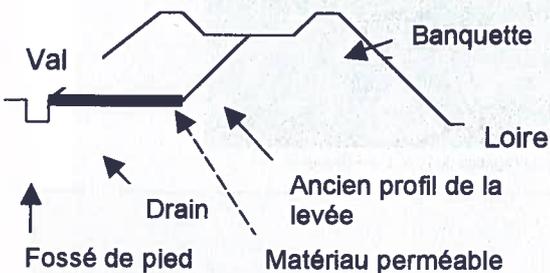
L'histoire de l'aménagement de la Loire :

Bien que qualifiée de sauvage, la vallée de la Loire a été fortement aménagée durant ces derniers siècles ; dans le but de se protéger des crues et de faciliter la navigation.

Les premières digues, appelées « turcies » datent du 12^{ème} siècle et ont été constamment reconstruites et renforcées depuis. Le lit naturel de la Loire s'étalait sur 3 à 8 km de large lors des grandes crues. Désormais, sur les tronçons endigués la Loire ne dispose que de 300 à 400 mètres de large en moyenne. L'écoulement de crue est donc contraint de passer entre les levées, engendrant d'une part une élévation du niveau de l'eau et d'autre part une importante pression sur les parois des digues. Le risque le plus important est celui de rupture de digue (brèche).

Le système d'endiguement actuel est fiable pour les petites et moyennes crues, mais peut comporter un risque pour les crues les plus fortes. Des déversoirs de crue permettent de soulager en partie le débit du lit endigué en laissant passer une partie du flot dans le val.

Coupe d'une levée après renforcement (1970)



Source : DIREN Centre

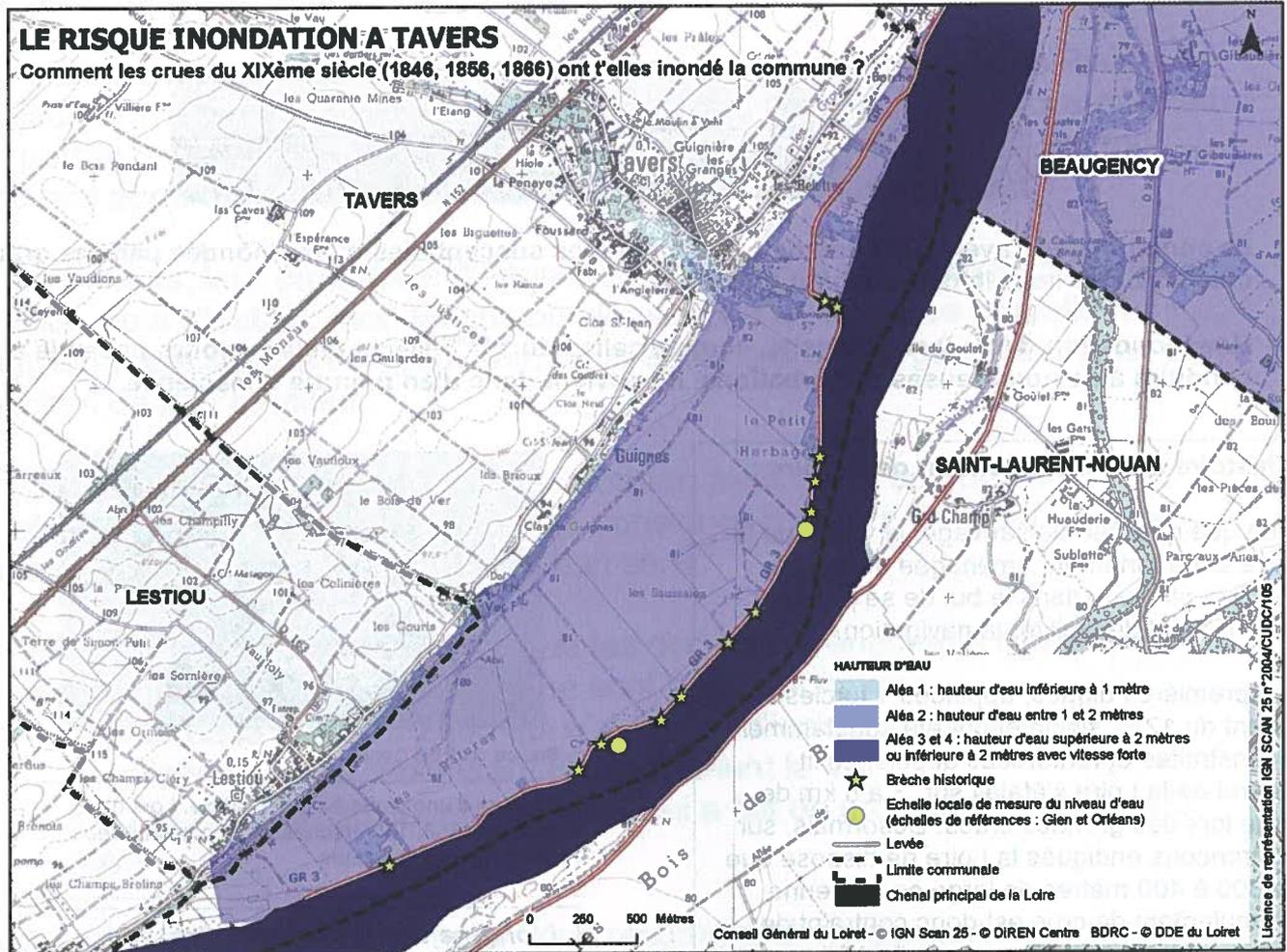
Rupture d'une digue au 19^{ème} siècle. Lors de la crue de 1856, 160 brèches sont comptabilisées entre Nevers et Nantes.

L'origine des crues de Loire.

La Loire connaît 3 types de crue :

- **Les crues d'origine océanique.** Ces crues sont les plus fréquentes. Elles font suite à d'importantes pluies généralisées sur le bassin. Ces fronts pluvieux proviennent de l'Ouest.
- **Les crues d'origine cévenole.** Elles résultent de précipitations orageuses très soutenues et très brutales sur l'amont du bassin de la Loire. La crue de 2003 était une crue cévenole.
- **Les crues mixtes.** Il s'agit du phénomène rare de concomitance entre les crues océaniques et cévenoles. Les inondations catastrophiques d'octobre 1846, juin 1856 et septembre 1866 résultaient de crues mixtes.

Historique de la commune de Tavers Vis-à-vis du risque Inondation



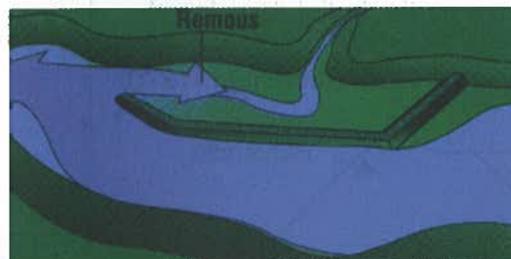
La commune de Tavers est partiellement inondable.

Lors des grandes crues du 19^{ème} siècle (1846, 1856, 1866) plusieurs brèches se sont produites au niveau de la commune de Tavers. L'eau s'est propagée dans le val. Tavers est inondée lorsque les eaux de la Loire remontent dans le Lien au niveau des pâtures, car la levée s'interrompt à ce niveau, et si des ruptures de levées surviennent (brèches). La commune de Tavers est peu impactée par le risque inondation, le bourg se situant hors d'eau; quelques habitations peuvent toutefois être concernées.

Quelques repères :

Cotes à l'échelle d'Orléans
(Échelle de référence pour Tavers)

- décembre 2003 : 3,75 m
- Octobre 1907 : 5,25 m
- Octobre 1872 : 5,23 m
- Septembre 1866 : 6,92 m
- Juin 1856 : 7,10 m
- Octobre 1846 : 6,78 m
- Décembre 1825 : 6 m



Source : Minée-Hydratec pour l'agence de l'Eau Loire Bretagne

Par Remous

Il s'agit d'une inondation par remontée à contre-courant de la Loire dans les affluents. Elle se produit lorsque l'altitude du fleuve en crue est plus élevée que celle de l'affluent et en absence d'aménagements prévus à cet effet (pelles ou clapet anti-retour).

**La Loire est donc une rivière
Arrosant un pays favorisé des Cieux
Douce quand il lui plaît, quand il lui plaît si fière
Qu'à peine arrête-t-on son cours impérieux**

Jean de la Fontaine

Crue 2003 le val (+ 3.75m à Orléans)

La levée octobre 2007 (- 0.45m à Orléans)



Source : mairie de TAVERS



Source : mairie de TAVERS



Source : mairie de TAVERS

**REPÈRE DE CRUE
du Lien octobre
2007**

Comment se tenir informé ?

Des repères de crue au niveau du Lien et rue d'Angleterre (moulin de PEUILLET) permettent de suivre l'évolution du débordement sur le territoire de la commune.

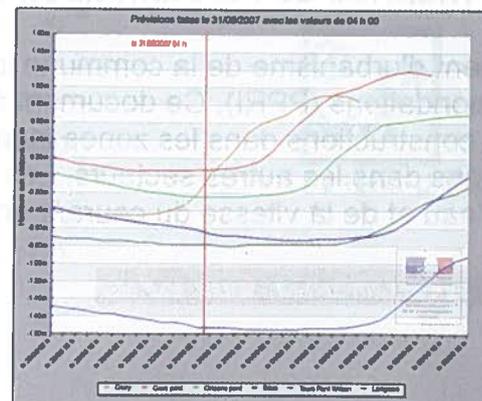
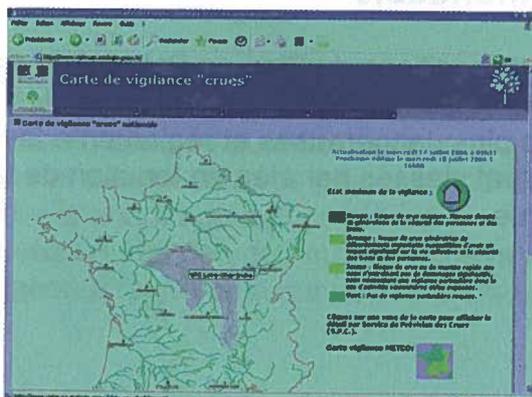
L'Etat met en œuvre un service de prévision des crues sur le bassin de la Loire.

Ce service permet de connaître 48 heures à l'avance environ les niveaux d'eau sur chaque tronçon du fleuve.

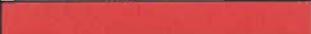
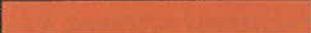
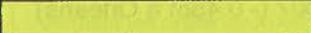
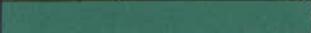
<http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi/>

Service audiotel : 08.25.15.02.85 puis faire * et 1 - 4

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>



Codes couleurs aux échelles de référence :

| Couleur | ORLEANS |
|---|---------|
|  | 4.20 m |
|  | 3.70 m |
|  | 2.20 m |
|  | |

Pour Tavers, l'échelle de référence est celle d'Orléans. A partir de 2,20 m attendus à Orléans, la couleur jaune sera indiquée sur le secteur de Tavers (ce qui correspond à une première vigilance). A partir de 3,7 m la couleur orange indiquera un niveau supplémentaire de risque.

En décembre 2003, pour une cote de 3,75 m à Orléans, il n'y a pas eu de conséquence grave pour la commune. Le Val a été recouvert d'environ 0.30m à 0.50 m d'eau en fonction des endroits.

Pour les habitations concernées par le risque inondation de la Loire, des consignes de sécurité vous sont suggérées à la page suivante.

Les habitations les plus concernées en cas de crue importante: Le moulin de la Bouture Le moulin de Paillard La ferme de Barchelin et les deux habitations situées entre le chemin des Saussayes et la rue d'Angleterre

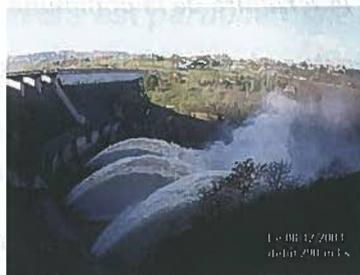
Que font les pouvoirs publics pour réduire le risque ?

➤ Les barrages

En cas de fortes crues, le barrage de Villerest permet de réduire le débit maximal de la Loire et de gagner quelques centimètres sur le niveau du Fleuve. Le débit de pointe de la crue de décembre 2003 aurait été identique à celui de 1907 sans le barrage de Villerest.



Source : DIREN Centre



Le barrage de Villerest est situé près de Roanne, dans le Département de la Loire

➤ La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable

Le document d'urbanisme de la commune intègre les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Ce document a une valeur réglementaire. Il interdit toutes les nouvelles constructions dans les zones inondables les plus dangereuses et réglemente les constructions dans les autres secteurs. Les secteurs sont classés par aléa en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse du courant en cas de crue.

Le PPRI est consultable en mairie.

Comment sera donnée l'alerte ?

A l'imminence d'une crue majeure les services de prévision des crues informent le Préfet. Si cette crue présente une menace pour la sécurité des populations, l'ordre d'évacuer sera donné par le maire en suivant ce schéma de communication :

Préfet → Maire → Population

Dans le Département il est possible d'anticiper un tel événement 48 heures à l'avance environ.

CONSIGNES DE SECURITE

Avant :

- Mettez hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux
- Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou renseignez vous sur les lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune.
- Consultez le PPRI à la mairie pour connaître la hauteur d'eau dans votre habitation
- Disposez d'un éclairage de secours et de radio à piles
- Évaluez la valeur de vos biens et de votre mobilier (Photos, factures)



**France Bleu Orléans
100.9 Mhz**

Au moment de l'alerte :

- Disposez d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles
- Surélevez vos meubles ou montez les à l'étage si votre habitation en est dotée
- Limitez vos appels téléphoniques : libérez les lignes pour les secours
- La commune vous indiquera les consignes à suivre
- N'empruntez pas les ascenseurs dans les immeubles
- Tenez vous prêt à évacuer votre habitation sur demande expresse des autorités
- Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermez fenêtres et volets
- Ne vous engagez pas sur une route inondée



Ne pas téléphoner



Monter les biens à l'étage



Couper les réseaux

Après la crue :

- Attendez l'ordre des autorités pour réintégrer votre maison
- Séchez et désinfectez vos pièces inondées
- Assurez le chauffage de vos pièces
- Effectuez un état des dommages causés par l'inondation (information à fournir à la mairie et à votre assureur)



Se tenir prêt à évacuer

INTEMPERIES HIVERNALES

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids. L'accumulation des deux phénomènes est également possible. L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.

Le département du Loiret connaît en général des hivers assez peu rigoureux, la température minimale franchit le seuil des -5°C en moyenne 8 jours par an ; le seuil de -10°C est atteint un à deux jours par an en moyenne. On parle de grands froids lorsque les températures deviennent négatives sur plusieurs jours. Néanmoins les hivers de nos régions sont assez irréguliers.

L'information est diffusée par les médias locaux et les serveurs Internet de Météo-France.

En période hivernale des services d'astreinte sont opérationnels.

Les gestionnaires routiers appliquent les dispositions prévues dans leur dossier d'organisation de la viabilité hivernale. Les services de la protection civile de la préfecture peuvent activer les plans de secours préfectoraux prévus à cet effet, interdisant la circulation sur certains axes.

LES INTEMPERIES HIVERNALES NE SE MAITRISENT PAS, MAIS DES MESURES PEUVENT ATTENUER LEURS CONSEQUENCES



Photo : Direction des Routes du Conseil Général du Loiret

Consignes :

- Assurez la mise hors gel de vos canalisations d'eau et compteurs d'eau
- Dégagez l'accès à votre habitation
- Renseignez vous sur l'état du réseau routier (blison futé)
- Evitez les déplacements non indispensables
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

TEMPETES et ORAGES

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90 km/h. C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12.

La tempête du 26 décembre 1999 est l'évènement récent le plus marquant.

Les orages se caractérisent par des décharges d'électricité (éclairs) souvent accompagnés de vents et de fortes précipitations, voire de grêle. Ces précipitations brutales peuvent entraîner des inondations en milieu urbain suite à la surcharge des réseaux de collecte de pluies.

Consignes :

- Reportez vos déplacements
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance susceptible de présenter un danger grave pour l'homme et son environnement.

Pour Tavers, le risque principal est lié au trafic de la route nationale 152 et de la voie ferrée où transitent des matières dangereuses (toxiques, radioactives, inflammables).

Par ailleurs, une conduite de transport de gaz et un pipeline d'hydrocarbures traversent le territoire de la commune. Les conduites figurent sur des plans et peuvent être matérialisées par des balises ou des bornes.



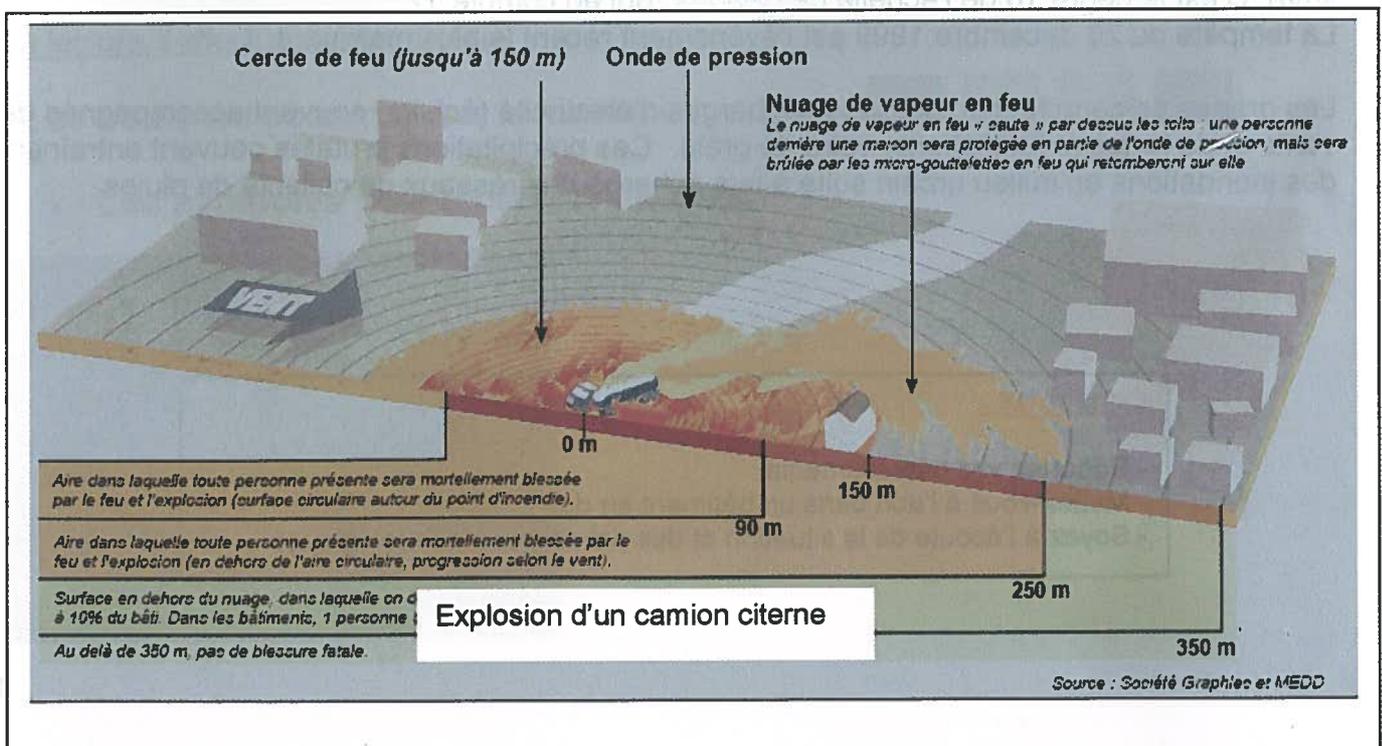
Balise de la conduite de gaz

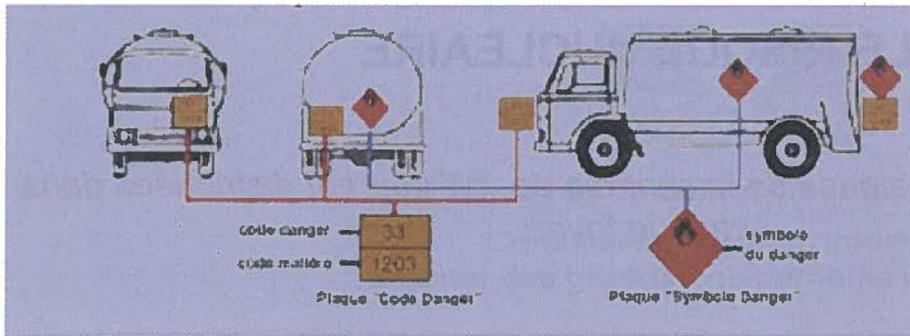
mairie photo de Tavers

La conduite de gaz qui chemine entre l'autoroute A10 et la voie ferrée démarre des Chaussées et passe à proximité de Rougemont et de la pierre tournante pour rejoindre MER. Le pipeline d'hydrocarbure géré par la société TRAPIL passe tout au long de l'autoroute au nord ouest de celle-ci dans une bande de 100m.

Les dangers :

- **L'explosion** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.
- **L'incendie** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- **La dispersion** d'un produit, suite au renversement ou à la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique). La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.





Les véhicules transportant des matières dangereuses sont équipés de plaques permettant aux secours, en cas d'accident, d'adapter leur intervention. Ces plaques évoquent le type de danger et le type de produit et son niveau de dangerosité.

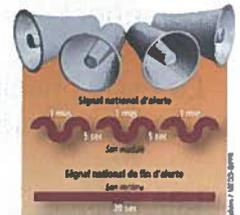
Le bon réflexe

Vous êtes témoin de l'accident :

Donnez l'alerte
POMPIERS : 18 ou 112 pour les portables.
POLICE : 17
SAMU : 15

- Indiquez le lieu précis nom de rue et numéro, le nombre de victimes et le type de traumatisme,
- Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule si cela ne vous expose pas davantage au risque,
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie,
- Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez vous en.

L'alerte est donnée par la sirène : 3 sons modulés de 1 minute



Consignes de sécurité en cas d'alerte :

Enfermez vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilation et aérations.

Stoppez chauffage et ventilation (VMC)

Ne téléphonez pas.

Ne fumez pas.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
 Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.

Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
 Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.



Fin d'alerte : 1 son continu de 30 secondes:

- Respectez les consignes données par les services de secours.
- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.
- Consultez un médecin en cas d'irritations. Changez de vêtements si possible.

Reconnaitre les repères :

Numéro d'identification du danger →

Numéro d'identification matière →

Type(s) de danger →



LE RISQUE NUCLEAIRE

(Se reporter aux consignes de la centrale de ST Laurent distribuées dans chaque foyer)



Les centrales nucléaires de production d'électricité peuvent en cas d'événement accidentel grave et exceptionnel présenter des risques d'irradiation et de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire. Les risques sont de deux sortes :

Les dangers :

- **le risque d'irradiation** par une source radioactive
- **le risque de contamination** par des poussières radioactives dans l'air respiré ou via le sol. La contamination de l'air ou de l'environnement peut engendrer une contamination de l'organisme (irradiation interne).

Les conséquences :

- Sur l'homme : cancers, stérilité, malformations des nouveaux nés etc....
- Sur l'environnement : pollution et contamination rendant inconsommables eau, matières animales et végétales

Moyens d'alerte :

L'alerte est donnée par la sirène et/ou par mégaphone

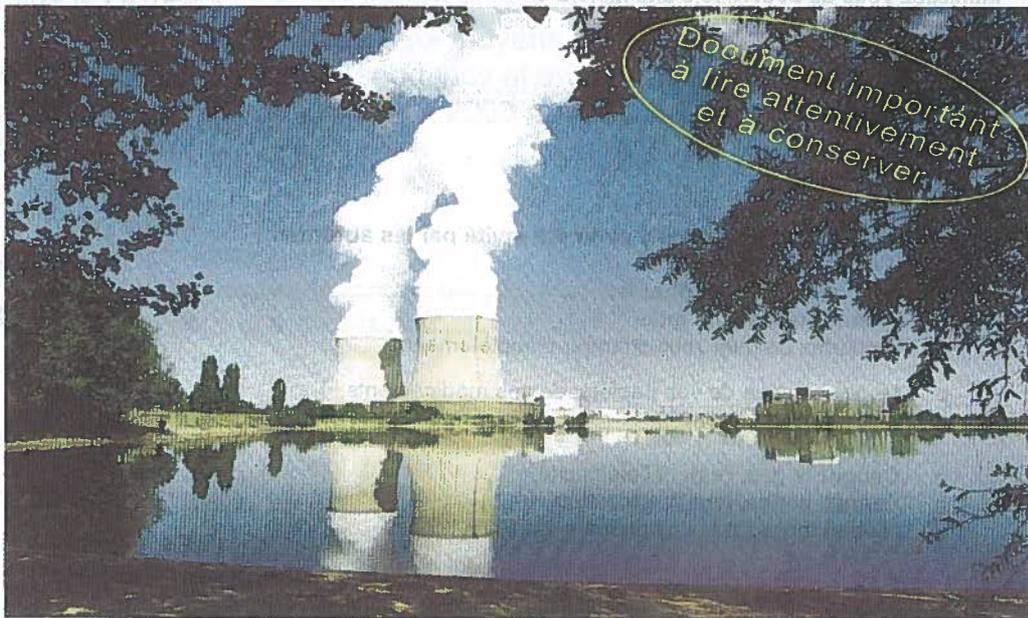
En cas d'alerte suite à un accident nucléaire, la sirène de la commune retentira pour vous prévenir d'une situation grave. Le signal réglementaire d'alerte sera l'émission de trois signaux d'une minute chacun, espacés de cinq secondes de silence. La fin de l'alerte est signalée par la sirène qui émet un seul signal, long de trente secondes en continu.





Préfectures de Loir-et-Cher et du Loiret
Commission locale d'information
auprès des grands équipements énergétiques

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT SUR LE SITE NUCLEAIRE DE SAINT-LAURENT-DES-EAUX



Edition 2002

Ces consignes sont distribuées dans chaque foyer . Si vous n'en disposez pas, renseignez vous en mairie.

D'autre part, assurez vous que les plaquettes de comprimés d'iode que vous avez en votre possession n'ont pas dépassé leur date de validité.

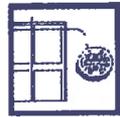
Des imprimés sont disponibles en mairie pour retirer (ou remplacer) de nouvelles plaquettes chez un pharmacien

Consignes de sécurité en cas d'alerte :



L'important est de se protéger dès les premières minutes de l'alerte.

- Si vous êtes dehors : Enfermez vous dans le bâtiment le plus proche.
- Si vous êtes en voiture : Ne tentez pas de fuir, vous seriez plus exposé au danger et vous pourriez gêner les secours.
Mettez vous rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Si vous êtes à l'intérieur : Chez vous au travail, dans un lieu public, Restez-y.
Ne sortez pas pour aller chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour les secours.
- Confinez vous : Bouchez toutes les arrivées d'air.
Arrêtez la ventilation et la climatisation. Ne fumez pas.
Si possible cantonnez vous dans une seule pièce.
- Ecoutez la radio.
- Munissez vous de bouteilles d'eau minérale.
- Si vous craignez d'avoir été contaminé, si possible, débarrassez vous, à l'extérieur, de vos vêtements, lavez vous et changez vous.



L'évacuation :

- Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités.
- Si l'ordre d'évacuation est donné :
 - Prenez un poste de radio.
 - Emportez de quoi vous changer complètement.
 - Munissez vous de vos papiers, de vos médicaments, et d'un peu d'argent.
 - Coupez le gaz, l'eau et l'électricité
 - Fermez portes, fenêtres et volets.
 - N'abandonnez pas vos animaux familiers



Après l'alerte :

La fin d'alerte est donnée par la sirène

1 son continu de 30 secondes.

- Respectez les consignes données par les autorités.
- Ne consommez pas de fruits ou légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.
- Ne touchez pas des objets, à l'extérieur, pouvant être contaminés.

Utilisation de comprimés d'iode

Si le comprimé d'iode stable est pris juste avant ou dans les heures suivant l'exposition à l'iode radioactif, la thyroïde est alors saturée. Ainsi, l'iode radioactif ne peut se fixer sur la thyroïde et il est alors éliminé naturellement par l'organisme. Notons que les comprimés d'iode protègent seulement la glande thyroïde. Cette mesure est complémentaire à la mise à l'abri et l'évacuation, qui protègent le corps entier.

Cette mesure est particulièrement importante pour les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes (pour le fœtus).

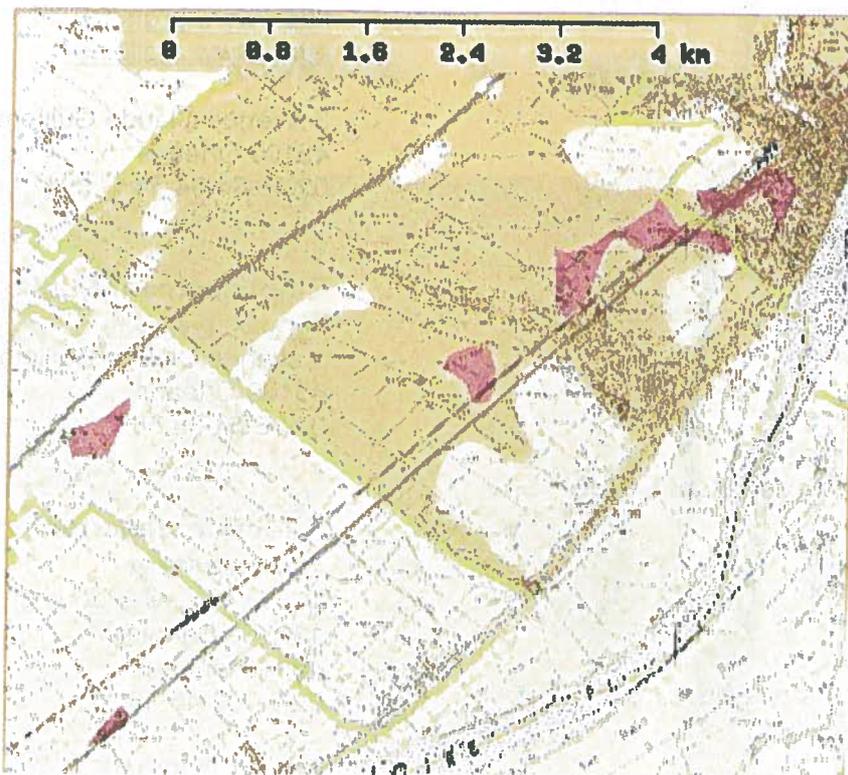
NB : Les comprimés d'iode ne doivent être pris que sur consigne des autorités.

Contre-indications

Les personnes ayant des allergies connues à l'iode ou une maladie de la thyroïde associée à une hyperthyroïdie active ne devraient pas prendre de comprimés d'iode. En cas d'incertitude, consultez votre médecin.

RETRAIT / GONFLEMENT des sols (argiles)

- Le phénomène de retrait gonflement lié aux argiles, est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse. Le processus est lent et continu. Il se caractérise par des tassements consécutifs qui peuvent provoquer des dégâts sur les constructions !
- Il n'existe pas de prescriptions particulières d'étude de sols pour les constructions individuelles à TAVERS. Sachez toutefois que la plupart des terrains de la commune se situent dans la zone d'aléas « argiles » moyens et qu'une zone d'aléas forts (en rouge sur la carte) existe en limite de Beaugency et entre la voie ferrée et l'autoroute.
- Exemple : la construction de l'école en 2003 a impliqué un renforcement des fondations suite à l'étude de sol.



Légende :

- Rouge aléa fort
- Orange aléa moyen
- Jaune aléa faible
- Blanc aléa à priori nul

Contacts utiles

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112 (portables)
SAMU : 15
Police nationale : 17
Gendarmerie : 02 38 46 86 60 ou le 17

Fréquence France bleu Orléans : **100 9 Mhz**
Fréquence France Inter **99,20Mhz**
Fréquence Vibration : **102,2 Mhz**

Mairie : **tèl :02 38 44 53 97 mail :tavers.mairie @ wanadoo .fr**

Pour en Savoir plus

Portail Loire risque inondation

www.inondation-loire.fr

Rubrique Cartographie dynamique

Direction régionale de l'environnement

<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/>

Rubrique Risques Naturels

5 avenue Buffon

BP 6407

45064 Orléans Cedex 2

02 38 49 91 91

Prim-net (portail de la prévention des
risques majeurs)

<http://www.prim.net/>

Ministère de l'écologie et du développement durable

<http://www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3>

Préfecture du Loiret

www.loiret.pref.gouv.fr

Service interministériel de défense et de
protection civile

181 rue de Bourgogne

45042 Orléans Cedex

02 38 81 40 00

Institut des risques majeurs

www.irma.grenoble.com

9 rue Lesdiguières

38 000 Grenoble

04 76 47 73 73

Conseil général du Loiret

<http://www.loiret.com>

Direction de l'environnement

15 rue Eugène Vignat

BP 2019 Orléans Cedex 1

02 38 25 48 48

BRGM

<http://www.brgm.fr/>

<http://www.argiles.fr/>

3 Avenue Claude Guillemin

45100 Orléans

02 38 64 34 34

Etablissement Public Loire

www.eptb-loire.fr

3 avenue Claude Guillemin

45100 Orléans

02 38 64 38 38

Direction départementale de l'équipement

<http://www.loiret.equipement.gouv.fr/>

131 rue Bannier

45000 Orléans

02 38 52 46 46

Météo France

www.meteofrance.com

0 892 68 02 45

Document réalisé avec l'aide
méthodologique du Conseil Général du
Loiret .